

Provincial Injury
Prevention Program

Transport des enfants (Child Transportation)

Nouvelles directives (New Guidelines)



SIÈGES D'AUTO ORIENTÉS VERS L'ARRIÈRE (REAR-FACING CAR SEATS)

Utilisez un siège d'auto orienté vers l'arrière dès la naissance de bébé. Lorsque votre bébé devient trop grand pour ce premier siège, utilisez un siège d'auto orienté vers l'arrière plus grand.

Laissez votre enfant dans un siège orienté vers l'arrière jusqu'à ce qu'il ait au moins deux ans **OU** qu'il atteigne le poids ou la taille limites d'un siège d'auto orienté vers l'arrière plus grand.

SIÈGES D'AUTO ORIENTÉS VERS L'AVANT (FORWARD-FACING CAR SEATS)

Utilisez un siège d'auto orienté vers l'avant pour votre enfant s'il a au moins deux ans **OU** s'il atteint le poids ou la taille limites du siège d'auto orienté vers l'arrière le plus grand. Utilisez un siège d'auto orienté vers l'avant jusqu'à ce que votre enfant dépasse le poids ou la taille limites de ce siège.

REHAUSSEURS (BOOSTER SEATS)

Votre enfant doit utiliser un rehausseur une fois qu'il a dépassé le poids ou la taille limites de son siège d'auto orienté vers l'avant. Un rehausseur permet à l'enfant de pouvoir utiliser la ceinture comme s'il avait une taille adulte.

Utilisez un rehausseur jusqu'à ce que votre enfant fasse 1 m 45 cm (4 pi 9 po) **OU** qu'il dépasse le poids ou la taille limites préconisés pour un rehausseur.

Les enfants de moins de 13 ans sont le plus en sécurité sur le siège arrière. Lisez toujours le manuel de votre voiture et le livret d'instructions du siège d'auto.

En savoir plus

Visitez le site www.ahs.ca/injuryprevention